

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du conseil, mardi 15 avril 2014 à 20h00. A laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, Suzanne Tremblay et Julie Viel et messieurs Marius Coté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**201404-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon  
et appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**201404-102 RAPPORT FINANCIER 2013**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
et appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter le rapport financier 2013 tel que déposé par madame Manon Albert et d'autoriser la firme Mallette de Mont-Joli à faire le transfert au MAMROT.

**201404-103 EMPRUNT : Acceptation : Offre de la CP du Bic - St-Fabien : 2.89% pour 5 ans**

Il est proposé par monsieur Alain Jean  
et appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Fabien accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Bic - Saint-Fabien pour son emprunt par **billets** en date du 22 avril 2014 au montant de 430 200 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéro 320 et 425. Ce billet est émis au prix de 100,00\$ CAN pour chaque 100\$, valeur nominale des billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

|            |       |               |
|------------|-------|---------------|
| 47 500 \$  | 2.89% | 22 avril 2015 |
| 48 900 \$  | 2.89% | 22 avril 2016 |
| 50 000 \$  | 2.89% | 22 avril 2017 |
| 51 400 \$  | 2.89% | 22 avril 2018 |
| 231 400 \$ | 2.89% | 22 avril 2019 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**201404-104 EMPRUNT : Signature et paiement du prêt**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 320 et 425, la Municipalité de la paroisse de Saint-Fabien souhaite emprunter par billet un montant total de 430 200 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Julie Viel  
et secondé par madame Suzanne Tremblay  
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 430 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 320 et 425 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 22 avril 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

|      |                             |
|------|-----------------------------|
| 2015 | 47 500 \$                   |
| 2016 | 48 900 \$                   |
| 2017 | 50 000 \$                   |
| 2018 | 51 400 \$                   |
| 2019 | 52 700 \$ (à payer en 2019) |
| 2019 | 179 700 \$ (à renouveler)   |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 avril 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 425, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

201404-105 **PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES : Réponse à la résolution 058-2014 de St-Eugène**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
et appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité

de refuser la participation de la municipalité de St-Eugène pour 50% des frais de formation des pompiers volontaires de St-Fabien et ne pas participer aux frais de formation des futurs pompiers de St-Eugène.

201404-106 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Dolores Bouchard  
et appuyé par monsieur Alain Jean  
et résolu à l'unanimité  
que la séance soit levée à 20h04.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général / Sec.-trésorier

